

**Vos supermarchés restent ouverts !!!**  
**Ne relâchons pas la vigilance !**  
 Continuons les gestes barrières

Le Champion

Abonnez-vous ou achetez la version pdf de votre journal dès aujourd'hui !

Abonnez-vous

Abonnez-vous

Abonnez-vous

LE CHAMPION. ENTREPRISE CITOYENNE

www.groupe-lechampion.com

Addogome - Agbé Assiye - Bepitta - Boulevard - Casablanca - Grand Marché - Mlérum - Okavango

Récépissé N°0149/14/03/01/HAAC

# Nouvelle Opinion

www.nouvelleopinion.tg

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité / N°719 du 26 Juillet 2021 / Prix : 250F CFA

## Etat des lieux de la feuille de route 2020-2025 :



## Le Gouvernement en séminaire à Kara depuis hier P.4

**Trading / Togo:**

**Un Comité pour explorer des pistes de remboursement** P.3



**Développement à la base :**

**Une conférence internationale du 29 au 30 juillet à Lomé** P.2



**Développement à la base :**

**Une conférence internationale du 29 au 30 juillet à Lomé**

Le contexte socio-économique des pays du tiers monde, est de plus en plus marqué par une pauvreté grandissante au sein de la population. Aujourd'hui avec la pandémie du Covid-19, la vie se complique davantage et ceci met à mal les capacités des communautés à la base à faire face aux chocs exogènes. Une situation qui a fragilisé l'économie des pays en développement, et qui par ricochet a décuplé la précarité et le chômage qui y prévalaient déjà.

Comme les communautés à la base représentent une proportion importante dans les politiques publiques de développement, ces pays

ainsi que leurs partenaires ont décidé de partager leurs différentes expériences de gestion et d'élaboration des politiques publiques pour les communautés à la base, ainsi que leurs expériences par rapport aux impacts de la pandémie, en matière de résilience à la pauvreté et à l'emploi pour les couches vulnérables. C'est ce qui justifie l'organisation d'une conférence internationale sur " les politiques publiques pour les communautés de base : stratégies, approches novatrices et résilience " qui se tiendra les 29 et 30 juillet à Lomé.

Seront de la partie, des participants venus d'une

quinzaine de pays, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile.

La conférence internationale qui se fera en présentiel et en visioconférence sera ouverte par le Premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé. D'éminentes personnalités comme Manuel ESCUDERO, Président du Conseil d'administration du Centre de Développement de l'OCDE et Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'OCDE y sont attendues. Pour ces deux jours, il sera question d'échanger sur les réponses innovantes développées en termes de politiques, programmes et instru-



ments mis en œuvre, et aussi de réfléchir sur les perspectives en vue d'une meilleure intégration et inclusion des besoins des communautés dans les politiques publiques.

Rappelons que cette conférence prévue pour avoir lieu dans quelques jours, se structurera autour de deux thèmes fondamen-

taux à savoir : " expériences croisées des politiques de développement à la base : quelle vision, quelles stratégies et quels plans de mise en œuvre ? " et " les communautés de base face à la COVID-19 : innovations et résilience dans les approches des pays, leçons apprises et perspectives ".

**Elom**

**Récurrents accidents de la route :**

**Entre la vie chère et Covid-19, les routes tuent plus au Togo**

Quatre morts sur place et des blessés graves avec des voitures endommagées, c'est le bilan d'un accident intervenu le jeudi 22 juillet sur la route Tsévié-Tabligbo. On parle d'une voiture Toyota Carina 3 venant de Tabligbo qui, dans sa manœuvre de dépassement d'un titan, entre en collision avec une autre voiture venant du sens inverse. Cet accident intervient seulement quelques jours après le rapport alarmant des ministres Yark Damehame de la sécurité et Affo Atcha Dedji des Transports routiers, Ferroviaires et Aériens, sur la situation des accidents de route de janvier à Juin 2021. Un bilan assez lourd qui nécessite des mesures coercitives et qui interpelle la conscience collective.

Au Togo, tout porte à croire que les accidents tuent plus la population que tout. Même la vie chère déplorée dans le pays ne cause pas le 1/100e de morts dues aux accidents de circulation. Le redoutable Covid-19 à plus d'un an a fait 140 morts contrairement aux accidents qui ont provoqué trois cent quarante-six (346) décès et quatre mille sept cent vingt et un (4.721) blessés sur trois mille huit cent quinze (3.815) cas d'accidents en Six (6) mois.



Les ministres Yark Damehame et Atcha Dédji Affoh

La plupart de ces accidents sont intervenus sur les routes nationales. La plus meurtrière des routes nationales est la Route Nationale N°1 qui totalise 106. S'en suit la RN°4 (Tsévié-Tabligbo-Aného) avec 18 morts. 11 morts déplorés sur la RN°5 (Lomé-Kpalimé-Atakpamé) et 7 sur la RN°2 (Lomé-Aného) ainsi que la RN°4 (Lomé-Vogan).

Les routes et rues du grand Lomé ont quant à elles, fait 33 morts.

**Les chiffres en hausse**

Comparativement, au premier semestre de l'année 2020, les chiffres en ce qui concerne les accidents de route ont considérablement grimpé.

En effet, en 2020, ce sont deux mille six cent vingt-sept (2.627) cas d'accidents qui ont été recensés à la même période faisant deux cent

quarante-un (241) décès et trois mille sept cent trente-quatre (3 734) blessés.

**Les causes des accidents mortels selon les ministres**

À en croire les deux ministres concernés, les causes de ces accidents sont liées à l'excès de vitesse, la conduite en état d'ébriété ou sous l'influence de substances psychotropes, le non-respect ou l'absence de dispositions de sécurité (casques, ceinture de sécurité, siège-auto pour enfants...), la distraction au volant en raison de l'usage du téléphone portable et le non-respect du code de la route.

**Appels des autorités**

" Aucun citoyen n'a le droit de mourir sur la route " a rappelé avec indignation le ministre de la sécurité Yark Damehame parlant de l'entêtement des usagers à

enfreindre aux dispositions de bonnes conduites. Sur son compte twitter, son collègue des transports routiers, Ferroviaires et Aériens suite à l'accident mortel du 22 juillet (Route Tsévié-Tabligbo), a une fois de plus, appelé à la vigilance et au respect du code de la route.

" C'est encore le lieu pour nous d'exhorter à plus de prudence, de vigilance et de respect scrupuleux du code de la route!!! ", a-t-il écrit. " La prudence doit être de mise pour éviter d'écourter sa vie pour un rien du tout " a aussi appuyé Yark Damehame dans une déclaration.

**Que faire ?**

Comment réduire considérablement le nombre d'accidents, encore moins les décès qu'ils causent ? C'est la grande question que se posent beaucoup de personnes. Le paradoxe pour le ministre Yark est que les chiffres augmentent au moment même où " de multiples efforts ont été consentis dans la modernisation des axes routiers du pays ".

Pour réduire les cas, ce dernier promet d'accentuer les contrôles sur les routes, de renforcer la veille pour faire baisser le rythme à la fin de l'année.

Au-delà de la veille, d'autres personnalités pensent qu'il faut mettre la population devant le fait accompli. C'est le cas notamment du Professeur agrégé de chirurgie viscérale, David Dosseh. Ce dernier a fustigé le comportement des automobilistes, responsables de 3.815 accidents sur les routes au premier semestre qui ont fait 316 morts. " C'est inquiétant et là, je rejoins le ministre de la sécurité. Il faut interpeller la conscience des gens qui parfois sont imprudents ", a-t-il déclaré jeudi sur une radio locale.

Pour lui, il faut une prise de conscience qui consistera à " diffuser des images qui choquent, des images de blessés qui font mal " afin que chacun soit touché dans sa conscience.

**Les causes passées sous silence**

Ce n'est plus un secret, la vraie cause des accidents de route surtout à Lomé, sont l'indélicatesse des motocyclistes communément appelés Zémidjans. Ils sont à la base

Suite à la page 3

## Trading /Togo:

# Un Comité pour explorer des pistes de remboursement

Depuis un certain temps l'affaire de trading défraie la chronique avec des grincements de dents de ceux qui se sont investis dans ces sociétés de placement d'argent sans pour autant avoir gain de cause. Le Ministre de l'Economie et des Finances Sani Yaya tient à tout prix au remboursement de ces investisseurs dans les trading. Ainsi, par arrêté ministériel, Sani Yaya met en place un Comité de suivi des remboursements des fonds collectés.

La mission qui est assignée au comité créé par le ministère de l'économie et des finances serait d'orga-



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des finances

niser des rencontres avec les responsables des structures concernées pour trouver les modalités de remboursement des fonds.

Ce comité aura également à effectuer des missions de vérification des structures concernées afin

d'évaluer leur situation financière et patrimoine pour définir les modalités de paiements aux investisseurs.

Il est composé d'un représentant de la Direction générale des études et analyses écono-

miques, d'un représentant du Trésor et de la comptabilité publique, d'un représentant de la BCEAO et d'un représentant de l'Inspection générale des finances. Il est dirigé par le Secrétaire général du ministère de l'Economie et des finances.

Pour le renforcement de ce comité, la Cellule d'appui et de suivi des institutions de microfinance, d'épargne et de crédit (CAS-IMEC) et la Cellule juridique du Ministère de l'Economie et des finances sont également représentées. En ce qui concerne le poste de Secrétaire du Comité il sera assuré par

le DGEAE.

Les informations précises que ce comité mis en place avec pour but essentiel d'enclencher le remboursement des fonds est appuyé par une équipe technique qui, dans certaines circonstances peut faire recours à des personnes ressources dans sa mission.

Dans le cadre de cette mission, le comité est donc tenu de produire un rapport mensuel au Ministre de l'Economie et des finances, sur les actions entreprises, les résultats obtenus ou attendus et les difficultés rencontrées.

**TCHAGNAO**

## ZLECAF :

# Le Togo engagé pour une meilleure implication des femmes dans le commerce intra-africain

Dans le contexte de la ZLECAF, l'objectif est de fournir une plateforme permettant aux femmes d'exprimer leurs besoins et leurs intérêts en matière de commerce. Marginaliser les femmes à ne pas y arriver, peut porter entorse à l'atteinte des résultats assignés à la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAF).

C'est ce qui justifie le démarrage depuis le jeudi 22 juillet 2021 des consultations nationales pour une meilleure implication des femmes dans le commerce intra-africain. Le coup d'envoi a été donné à la Chambre de Commerce et d'Industrie du TOGO (CCIT) par M. ABE Talime, secrétaire général représentant du ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale. On notait la présence des présidentes des associations et fédérations de femmes ainsi que des opératrices économiques.

Elles sont nombreuses ces femmes qui font partie intégrante du poumon de l'éco-



Photo de famille

nomie. Les femmes jouent un rôle important dans le commerce intra-africain et représentent généralement la majorité des commerçants transfrontaliers au niveau du continent. Ce qui a motivé le secrétariat de la ZLECAF à organiser des consultations nationales.

L'initiative porte donc la marque du ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale, en collaboration avec le ministère de l'action sociale et de la promotion de la femme, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ONU femmes et le secrétariat de la ZLECAF.

Le but visé est de fournir

une plateforme permettant aux femmes d'exprimer leurs besoins et leurs intérêts en matière de commerce dans le contexte de la ZLECAF, un marché continental qui réunit plus de 1,3 milliards de

consommateurs, le plus grand du monde d'ailleurs. Il faut dire que ces consultations nationales constituent un élément important permettant de rendre l'élaboration du protocole sur les femmes et le commerce participative, inclusive et sensible aux besoins et aux priorités des femmes.

Elles visent à identifier les défis et les opportunités existants ainsi que les potentiels auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'elles s'engagent dans le commerce intra-africain. Pour le ministère du commerce, de l'industrie et de la consom-

mation locale, la consultation auprès des femmes entrepreneurs devra aboutir à une participation inclusive.

Raison pour laquelle ce département ministériel a décidé d'aller à leur rencontre pour faire l'état des lieux, afin de trouver les voies et moyens pour qu'elles aient accès aux opportunités qu'offre la ZLECAF.

C'est dans ce sens qu'ils ont démarré une tournée depuis vendredi auprès de tous les acteurs qui sont concernés par le commerce informel des femmes.

**Kodjovi**

## Récurrents accidents de route :

# Entre la vie chère et Covid-19, les routes tuent plus au Togo

Suite de la page 2

de bon nombre d'accidents.

Quand bien même ils sont les plus vulnérables sur la route, car ne disposant pas de carrosserie qui les protège, leur comportement sur la route laisse à désirer et indispose plus.

L'autre grand souci sur les routes du grand Lomé se trouve être les tricycles. Ils abondent dans la capitale et

sur les routes, ils se croient prioritaires et donc bafouent le code de la route mettant les autres usagers en danger.

C'est un véritable casse-tête pour les usagers de la route " quand on prend par exemple la route du contournement, on voit les motocyclistes rouler au beau milieu de la route comme bon leur semble. Et ils sont prêts à aller dans l'un ou l'autre sens

quand ils veulent ", a fustigé un usager de la route à Lomé.

Le sujet des motocyclistes en pleine ville s'avère un cas impératif à repenser par les autorités si l'on veut réduire le nombre d'accidents mortels. Aussi doit-on revoir le cas des véhicules gros porteurs dont les heures de circulation en ville ont été limitées, mais jamais respectées.

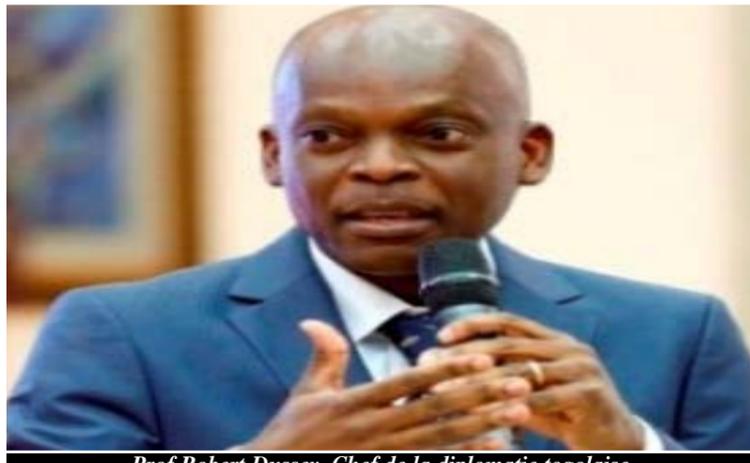
**STAN**

**Diplomatie**

**Bientôt le recensement des Togolais de l'extérieur**

Très prochainement, le gouvernement procédera au recensement des Togolais de l'extérieur. C'est dans le cadre des activités de l'"Agenda estival pour la diaspora", un programme conçu pour les Togolais de l'extérieur en vacance à Lomé, et qui court de juillet à septembre 2021. Des informations complémentaires sur le projet leur seront communiquées.

En sa qualité de ministre des affaires étrangères et



Prof Robert Dussey, Chef de la diplomatie togolaise

chef de la diplomatie togolaise, le Prof Robert Dussey apporte tout son soutien aux

Togolais de l'extérieur et engagé pour l'aboutissement de ce projet. Sur son comp-

te Twitter, le Prof Robert Dussey n'a pas manqué de lancer un appel aux Togolais de la Diaspora en vacances à Lomé.

" Chers frères et sœurs de la diaspora, toujours à l'écoute de vos préoccupations, le gouvernement vous propose un Agenda pour vos vacances 2021 à Lomé. Rejoignez-nous, nous sommes à votre service ", a-t-il indiqué. L'apport de la diaspora togolaise à l'économie nationale est non négligeable.

Selon les chiffres, en 2020, 441 millions de dollars ont été transférés vers le Togo, par les Togolais de la diaspora. Ainsi, selon le programme, il est prévu la présentation du guichet unique de la diaspora. Il en est de même pour la présentation des communes aux Togolais de l'étranger afin de leur permettre de mieux les connaître et de développer leurs localités.

**ALASSANI A.**

**Essor de l'Agriculture :**

**Une nouvelle feuille de route du FIDA pour Soutenir d'avantage l'agriculture locale**

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) réactualise son assistance à l'agriculture togolaise. Il se prépare à mettre en exécution une nouvelle feuille de route couvrant le Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER), le PROMIFA et le PRIMA qui est en phase de démarrage. Les discussions pour la mise en œuvre ont débuté entre le ministère de l'agriculture et le FIDA.

Couvrant une période de 6 mois, cette nouvelle feuille de route de l'institution dirigée par le Togolais, Gilbert Fossoun Hounbo, viendra soutenir d'avantage le secteur agricole local. Elle s'attachera à quatre priorités principalement dans le but de l'amélioration des rendements et de la productivité



Gilbert Fossoun Hounbo

agricole, la facilitation de l'accès au financement et au marché pour les agriculteurs.

Il s'agira concrètement d'appuyer les acteurs des chaînes de valeur dans le domaine agricole à travers l'accélération du MIFA S.A, la valorisation et la transformation des productions via la plateforme industrielle d'Adéticopé (PIA), le développement de l'agropole pilote de Kara ; la mise en œuvre de la loi foncière

agricole pour la sécurisation des transactions foncières.

**Les objectifs**

Les objectifs assignés à cette nouvelle feuille de route du FIDA sont à trois niveaux. La première concerne le développement des systèmes de production inclusive.

" Dans ce cadre, un certain nombre de domaines d'actions ont été énumérés: le développement de solutions

durables en matière d'aménagement et de maîtrise d'eau, la mise en œuvre des réformes foncières et les processus de consolidation foncière, le développement de nouvelles formules de fertilisation des sols, l'accès des petits producteurs aux intrants performantes et climato-résilient, la modernisation du conseil agricole et la promotion des technologies digitales, l'appui aux organisations de producteurs dans le processus de transition agro-écologique " renseigne Agridigitale.

Le second objectif est la facilitation de l'intégration des exploitations familiales des femmes et des jeunes ruraux dans les marchés agricoles et les partenariats d'affaires en vue d'accroître la valeur ajoutée et de créer des opportunités d'emploi.

" Les actions d'investissement proposées porte entre autres sur les infrastructures facilitant le raccordement des bassins de production aux différents segments de marché, les technologies et techniques de transformation et de conditionnement pour la mise en marché, les initiatives de partenariat productifs avec les agro-PME, les agrégateurs et les marchés institutionnels, l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans les filières agro- sylvo- pastorales, le renforcement des organisations de producteurs pour la mise en œuvre de la straté-

gie d'alliance productive ". Institutionnaliser le dialogue au niveau sectoriel avec une implication active des organisations de producteurs des collectivités territoriales du secteur privé dans le processus de préparation de mise en œuvre des stratégies et programme de développement agricole dans la coordination est le troisième objectif visé par FIDA dans cette feuille de route.

Les investissements proposés à cet effet, portent sur le renforcement du leadership paysan y compris les composantes féminines et jeunes des organisations de producteurs en vue d'améliorer leur condition.

**Stan**

**Etat des lieux de la feuille de route 2020-2025 :**

**Le Gouvernement en séminaire à Kara depuis hier**

Les travaux d'un séminaire gouvernemental se tiennent depuis le dimanche 25 juillet 2021 à Kara sous la présidence du Chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé. Prévue pour durer deux jours, cette rencontre de haut niveau permettra aux membres du gouvernement de faire la revue d'avancement des projets prioritaires contenus dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025 lancée en octobre 2020.

Pour mémoire, la feuille de route Togo 2025 est construite autour d'une vision commune " Un Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable et se décline en trois axes stratégiques et 10 ambitions.

Un portefeuille de 42 projets et réformes prioritaires a été défini afin d'accompagner la nouvelle vision et les nouveaux axes stratégiques du pays. Depuis le lancement de la feuille de route



quinquennale, des avancées sont déjà enregistrées.

Il s'agit précisément pour les membres du gouvernement de faire le point des réalisations neuf mois après le lancement de la feuille de route quinquennale en faisant la lumière sur les succès et les défis rencontrés. L'objectif est d'accélérer la mise en œuvre des projets afin d'atteindre les ambitions de la feuille de route.

**Nouvelle OPINION**  
 Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyse et de publicité  
 Récépissé n°0149/14/03/01/HAAC  
 Siège: Adidoadin, PAVée prolongé, 2ème carré après Pharmacie Le Galien

**Directeur de Publication**  
 El Hadj TCHAGNAO Arimiyao  
 Cel:91 36 37 55  
 jeantchagnao@yahoo.fr

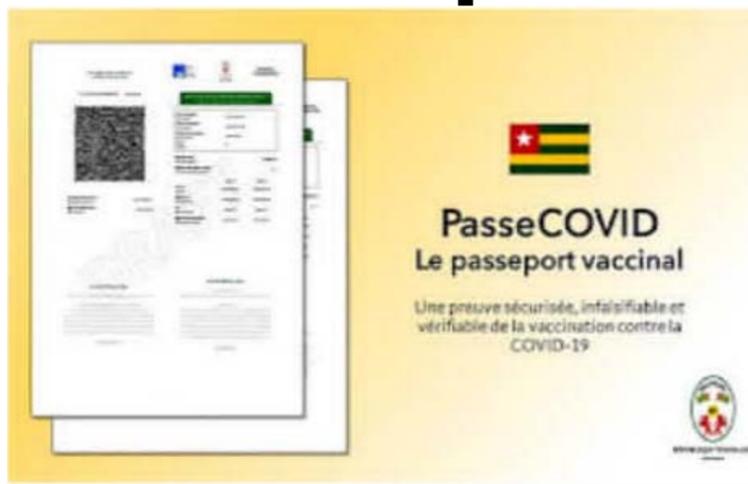
**Secrétariat de la Rédaction**  
 Agbékponou Junior  
**Rédacteurs**  
 Tchagnao  
 El Hadj Arimiyao  
 Agbékponou Junior  
 Ramzad  
 Maroine Tchagnao  
 Dalikou Lynda A.

**Imprimerie**  
 Direct Sprint  
**Tirage**  
 2.000 exemplaires

## Togo/Covid-19 :

# Introduction de la réciprocité du certificat vaccinal

**Au regard de la flambée des cas dus au covid-19 à l'échelle mondiale, les dirigeants sont à la recherche de solutions pour faire face à la pandémie. Au Togo, le pass vaccinal contre la Covid-19 est désormais obligatoire pour une catégorie de voyageurs.**



Nombreux sont les pays qui ont adopté le certificat vaccinal anti-covid-19. Le gouvernement a jugé nécessaire d'assurer la réciprocité du certificat vaccinal avec les pays qui l'ont également adopté.

En plus d'autres conditions, l'autorisation d'accès au territoire togolais pour

les ressortissants des pays ayant introduit le certificat vaccinal est réciproque.

En effet, depuis le 28 juin 2021, le Gouvernement togolais a introduit son certificat de vaccination contre la covid-19 basé sur le

code QR.

Face à cette décision gouvernementale, le Ministère des Affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur a demandé aux Ambassadeurs et Chefs de mission diplomatique

du Togo à l'étranger d'informer leur pays de juridiction sur la réciprocité de certificat vaccinal.

" Je vous demande d'informer les pays de vos juridictions respectives que le gouvernement togolais a introduit depuis le 28 juin 2021 son certificat de vaccination contre la Covid-19 basé sur le code QR pour toute personne ayant terminé sa série vaccinale dans notre pays.

A cet effet, des mesures sont prises pour assurer la réciprocité du certificat avec les pays qui adoptent l'introduction d'un certificat de vaccination ", a

indiqué AfoSalifou, Secrétaire général en charge de la Direction des Affaires politiques Division Afrique Asie.

A part la réciprocité du certificat vaccinal anti covid-19 qu'introduit le Togo, l'autorisation d'entrée au territoire national est aussi soumise à un test PCR négatif contre la Covid-19 datant de moins de sept (7) jours, d'un certificat de vaccination international à jour selon le Règlement Sanitaire International RSI (2005), et d'un certificat de vaccination contre la covid-19 digitalisé et vérifiable.

**Lynda Dalikou**

## Togo/Justice :

# Légère sanction contre trois trafiquants d'ivoire

**Le rôle néfaste que jouent les trafiquants des espèces en voie d'extinction a amené les différents gouvernements du Togo, non seulement à établir des textes juridiques sanctionnant le trafic illégitime des espèces protégées, mais également à ratifier plusieurs accords internationaux afin de protéger les espèces en voie d'extinction animale, végétale et marine.**



Pourtant, les trafiquants passent toujours par tous les moyens pour faire des transactions illégales des produits dérivés des espèces en voie d'extinction. Et, la justice n'est pas en reste, elle est aussi en croisade contre la criminalité faunique, mais lorsque les trafiquants sont appréhendés et que la peine n'est pas tout à fait dissuasive, cela ne peut qu'amener les trafiquants à faire du Togo, une plaque tournante du trafic illégitime et illégal des espèces en voie d'extinction.

En effet, le 14 avril 2021, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illégitime des Drogues et de Blanchiment (OCRTIDB)

et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo, ont arrêté à Lomé, trois présumés trafiquants en possession de six défenses d'éléphants.

Ces trafiquants ont été mis sous mandat de dépôt le 20 avril 2021, après avoir été placés en garde à vue puis présentés au procureur et reconnu les faits à eux reprochés.

Le 11 juin dernier, les nommés BOUKARI Alassani, IDRIS Ali et TAMPALI Mamadou, ont été condamnés à six mois de prison avec quatre mois de sursis pour détention, circulation et commercialisation illégale de produits fauniques.

Une décision pas trop dis-

suasive, lorsqu'on se réfère à des sanctions juridiques liées au même cas de crime faunique dans d'autres pays voisins comme le Bénin.

Pourtant, le nouveau code pénal du Togo, dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : " La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudi-

ce de toute autre disposition du présent code ".

L'absence ou la faible application de la loi encourage le trafic illégitime d'espèces sauvages qui devient alors une alternative aux autres crimes, comme le trafic d'armes de stupéfiants ou la traite des êtres humains.

En effet, au Bénin, il n'y a pas longtemps, le tribunal de Natitingou par jugement, a condamné un trafiquant de deux défenses d'éléphant, espèce intégralement protégée, à 48 mois d'emprisonnement ferme. Il doit payer en plus une amende de 300.000 FCFA et une somme de 3.000.000 FCFA pour les dommages et intérêts. Par contre au Togo, pour ce même fait, avec plus de défenses d'éléphant, au total six défenses d'éléphant, la justice a condamné les trafiquants à six mois de prison avec quatre mois de sursis pour détention.

En janvier dernier toujours au Bénin, le Tribunal de Première Instance de Parakou a condamné deux trafiquants de deux défen-

ses d'éléphant à 60 mois d'emprisonnement. Ils sont ensuite condamnés à verser une amende de 500.000 FCFA et à payer la somme de 2.000.000 FCFA pour dommages-intérêts. C'est la preuve que la justice tient toujours rigueur à la " tolérance zéro " pour toute personne qui se met dans la logique de destruction du patrimoine faunique.

Au Togo, l'article 761 du nouveau code pénal est bien clair, mais on constate souvent que les juges appliquent plutôt l'article 796 de ce même code: " Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines ".

Ce qui fait qu'on constate une ampleur de cas de crime faunique. A Lomé, le Tribunal de Première Instance, avait condamné en janvier 2021, les nommés BOUYO Essozimna,

**Tokyo 2020/ Rencontre avec les partenaires :**

**La délégation togolaise fait d'une pierre deux coups**

La 32ème édition des jeux olympiques de Tokyo a démarré le 23 juillet dernier avec la participation effective du Togo. En marge de cette édition, le Togo a profité de la circonstance pour renforcer sa collaboration avec le Comité International Olympique (CIO). Dans ce dynamisme, une séance de travail a eu lieu entre la délégation togolaise et les responsables de la Solidarité Olympique, ainsi que ceux du CIO.

La délégation togolaise qui est composée du directeur national des sports du Togo, M. Adamou BAWA et du Président du Comité National Olympique du



Photo de famille

Togo (CNO-Togo) M. Deladem AKPAKI, veut faire de ces jeux d'une pierre deux coups en termes de partenariat. C'est dans cette perspective qu'ils ont ensemble touché du doigt les sujets relatifs à la sérénité retrouvée au sein du CNO-Togo, aux réformes engagées dans la nouvelle gouvernance imprimée par la nouvelle équipe dirigeante de cette institution. Il faut signaler qu'au cœur des échanges, des pistes de partenariat ont été évoquées pour la détection des talents ainsi que la promotion des sports scolaires et universi-

taires au Togo. A travers cette démarche, les responsables du CIO et de Solidarité olympique n'ont pas manqué de saluer la vision portée par les premières autorités pour la bonne marche du CNO-Togo et surtout pour le renforcement et la sérénité retrouvée. Ils ont également félicité la nouvelle équipe qui nourrit de grandes ambitions pour le CNO-Togo.

Cette délégation ne compte pas s'arrêter sur cette rencontre et projette dans son agenda d'autres rencontres qui ont pour objectif de relancer les sports au Togo. Notons que la délégation du CIO et de

la Solidarité Olympique était composée de Jérôme P. (Cadre Juridique), Cynthia Amami (Chef de projet Division athlétisme et développement du sport), Yassine Youfsi (Responsable continental Afrique) et enfin Joëlle Simond, Responsable des services d'information, département des relations avec les CNO.

Rappelons que pour ces jeux olympiques de Tokyo, au total cinq disciplines ont été retenus : il s'agit du tennis de table, de l'athlétisme, de la natation, du para powerlifting et du lancer de javelot en fauteuil.

**Elom**

**Togo :**

**Lancement de la campagne pour la promotion de l'égalité genre**

Le vendredi 23 juillet dernier, la campagne de l'initiative d'égalité et d'équité de genre dénommée HeForShe (Lui pour Elle) a été officiellement lancée à Lomé. En effet, c'est depuis 2014, que ONU FEMMES a lancé ce mouvement de solidarité mondiale. Le Togo adhère à cette initiative. Le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, depuis plusieurs années s'est résolument engagé en faveur de l'égalité des sexes et de l'avancement des droits des femmes et des filles. Ainsi, la cérémonie de lancement est placée sous le haut patronage du Numéro 1 Togolais.

Le mouvement HeForShe est une approche qui mobilise tous les acteurs surtout les hommes et les garçons comme agents de changement pour l'atteinte de l'égalité et de l'équité de genre et le respect des droits de la femme.

L'Organisation des Nations Unies se trouve au-devant de cette initiative qui est une priorité des Etats et des institutions internationales. Lors de la cérémonie



Mme Victoire Tomégah-Dogbé

de lancement, le représentant résidant du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Aliou Mamadou Dia, a rappelé les objectifs et les motivations de HeForShe en félicitant les autorités togolaises pour leurs efforts dans la promotion de la gente féminine. M. Aliou Mamadou a salué l'engagement des plus hautes autorités du Togo pour avoir accepté de lancer la campagne HeForShe. Il a également loué les efforts consentis par le gouvernement togolais pour avoir traduit progressivement en réalité les nombreux engagements pris au niveau national, régional et international sur l'égalité et l'é-

quité genre. Cette campagne essentiellement digitale, est axée sur la diffusion de messages de sensibilisation des autorités politiques et des leaders d'opinion. La ministre de l'Action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, Adjovi Lonlongnon Apédo-Anakoma s'est réjouie du démarrage de cette campagne qui selon elle, est une occasion renouvelée pour tous de célébrer les réussites en matière de promotion de l'équité et de l'égalité de genre.

Le lancement de cette campagne vient consolider l'égalité des sexes selon les autorités togolaises. Pour Mme le PM, le Togo a déjà

donné des signaux forts d'égalité et d'équité de genre et de promotion du leadership féminin. C'est un engagement du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé qui lui a valu le titre de Champion de la Nation en la matière.

Dans son discours de circonstance, la cheffe du gouvernement, Victoire Tomégah-Dogbé, l'a réaffirmé en reconnaissant l'engagement personnel du Numéro 1 Togolais.

" Le choix porté sur notre pays est un encouragement aux efforts que fournit le Togo sous la très haute impulsion du Président de la République, SEM Faure Essozimna Gnassingbé, en matière de promotion de l'équité et de l'égalité de genre.

Notre pays s'est plus que jamais résolu à briser le plafond de verre sur les questions liées au genre " a déclaré Mme le Premier Ministre avant de louer les qualités et la bravoure des femmes togolaises dans les différents secteurs d'activités économiques.

" Au Togo, les femmes sont les acteurs de première ligne dans plusieurs secteurs de la vie économique. Pour cela, nous avons mis en place des stratégies et des réponses en faveur de l'autonomisation et du renforcement du leadership féminin " a indiqué Mme Victoire Tomégah-Dogbé.

Cette campagne va durer un mois et permettra au Togo de faire davantage dans le domaine d'égalité des sexes.

Soulignons que le Togo a fait des efforts ces dernières années, en améliorant le cadre juridique à travers notamment l'adoption d'un nouveau code des personnes et de la famille et d'un nouveau code pénal. La représentation des femmes dans les instances décisionnelles a évolué, passant de 23% en 2019 à 35% en 2021.

D'autres mesures d'inclusion sociale et financière ont été également prises par le gouvernement pour favoriser l'autonomisation de la femme.

**Nouvelle Opinion**

## JO Tokyo 2020 :

## Ça démarre mal pour le Togo

Les Jeux Olympiques ont été lancés vendredi 23 juillet à Tokyo (Japon). Le Togo y est représenté par 5 athlètes notamment Claire Ayivon en Aviron, Fanny Kokou Dodzi au Tennis de table, Fabrice Dabla en Athlétisme, Damien Otagbe en Natation, et Kabissa Koumealo au Javelot et Disque en fauteuil / Paralympique. La compétition ne sourit pas pour le moment au Togo. Le porte-drapeau de la délégation togolaise Claire Ayivon et Fanny Dodzi sont déjà éliminés dans leurs différentes disciplines.

Claire Ayivon et Fanny Dodzi sont les deux athlètes togolais déjà rentrés en jeu à Tokyo pour le compte des jeux Olympiques Tokyo 2021.

Claire Ayivon, qui représente la meilleure chance de médaille pour le Togo, est éliminée au premier tour en Aviron.

La togolaise est arrivée en 4e position avec un chrono de 9min 15' 29 alors qu'il fallait terminer parmi les 2 meilleures pour accéder au 2ème tour. Elle est donc out pour le podium et diminue

ainsi la chance du Togo à gagner la moindre médaille.

Elle continue par contre la compétition et prendra part à la finale le jeudi 29 juillet, face à la Soudanaise Esraa Khogali. Il s'agira pour la togolaise d'améliorer son classement mondial.

Quant au second entré en compétition, Fanny Kokou Dodzi, il sort également de la compétition au 1er tour après avoir été battu par le Croate Andrej Gažina samedi 24 juillet.

Le Togolais vivant aux Etats-Unis part avec l'envie



Claire Ayivon

de mieux rebondir à la prochaine occasion programmée sur Paris en 2024.

" J'ai envie de repartir de l'avant et de refaire les Jeux olympiques. Après ce que j'ai vécu, j'ai envie de revenir, forcément ", a-t-il confié à RFI. Le reste des athlètes

togolais sont attendus dans les prochains jours sur l'aire de jeu.

Rappelons que la délégation togolaise est soutenue en terre japonaise par Kama Lidi Kedjaka Gbessi, la ministre des Sports.

Stan A.

## Togo/Justice :

## Légère sanction contre trois trafiquants d'ivoire

Suite de la page 5

GAGNON Kodjo, ASSIH Manèyassouwé, ZODOGADJI Grégoire et AYAVI Koffi Agossou pour commerce illégal de trois grosses défenses d'éléphant.

A titre de dommages et intérêts, ils ont été aussi condamnés à payer solidairement une somme de 5 millions de francs CFA, à la

partie civile qu'est le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF). DAGLO Kossi (grand féticheur), a été relaxé, car les faits selon le juge, n'étant pas constitués à son égard. AYAVI Koffi Agossou de nationalité béninoise, a été condamné à six mois de prison dont

deux mois de sursis et à payer une amende de 300.000 francs CFA, ASSIH Manèyassouwé, lui a été condamné à six mois de prison dont trois mois de sursis et à payer une amende de 100.000 francs CFA et les trois autres ( ZODOGADJI Grégoire de nationalité béninoise, BOUYO Essozimna et GAGNON

Kossi, tous de nationalité togolaise), ont été condamnés à six mois de prison dont deux mois de sursis et à payer une amende de 200.000 francs chacun.

Signalons que les décisions dissuasives participent à la lutte contre la criminalité faunique et à la protection du patrimoine faunique pour lequel les ONG

Internationales dont EAGLE-Togo, ne cesse de renouveler son accompagnement technique au gouvernement pour redonner espoir à la survie des espèces menacées d'extinction.

Si la main du juge devient lourde et qu'on applique des sanctions plus exemplaires, comme c'est le cas dans d'autres pays comme le Bénin, les trafiquants vont plusieurs fois réfléchir, avant de vouloir commettre à nouveau leurs forfaits de criminalité faunique quels qu'ils soient.

Il est donc évident que lorsque les auteurs de crimes liés aux espèces sauvages courent moins de risques de se faire arrêter au Togo, ils ne peuvent que refaire de ce pays aujourd'hui, un paradis pour les grands trafics des espèces sauvages protégées. Car, ils n'auront qu'une seule chose dans la tête, c'est être relativement condamnés à des peines clémentes.

Rappelons que le trafic illégal d'espèces sauvages considérées comme un atout important par beaucoup de communautés, détruit les richesses naturelles. La justice doit toujours sévir afin de dissuader d'autres éventuels criminels fauniques.

## Santé/Spiritualité :

## Une Togolaise veut créer au Togo un centre de formation en médecine naturelle

" Avec une simple brindille de balais, on peut désenvoûter une personne ", ceci est une connaissance naturelle pratiquée en Afrique et particulièrement au Togo par l'Association Médecine naturelle. Il s'agit d'un groupe de connaisseurs et profanes des pratiques naturelles et d'utilisateurs d'herbes pour la guérison.



L'association était en Assemblée Générale ordinaire samedi 24 juillet à Lomé. Il s'agissait d'une grande rencontre des membres de l'association issus de différents pays d'Afrique et du monde entier. La rencontre s'inscrit également dans le cadre du deuxième anniversaire de l'association, dont le crédo est de venir en aide à l'humanité en usant des vertus pluri-dimensionnelles

des herbes et objets naturels.

" Nous fêtons aujourd'hui notre deuxième anniversaire. Une occasion de nous retrouver entre membres. Il y a des membres qui sont venus du Ghana, du Bénin, de Côte d'Ivoire ", a indiqué la présidente de l'Association, Delali Ocloo.

À en croire la présidente, l'association, aide les gens sur le plan sanitaire et aussi

spirituel. Regroupés en plusieurs plateformes de réseaux sociaux, les membres de " Médecine naturelle " bénéficient des recettes naturelles partagées au quotidien par les Maîtres et connaisseurs d'herbes aux profanes pour mettre fin aux différents maux.

" Dans nos sociétés, nous souffrons le plus souvent des maux qu'on peut traiter en un rien de temps avec une

seule feuille d'une herbe, mais faute de connaissance, on meurt de ces maux-là. C'est pour mettre fin aux morts lâches que l'association est mise sur pied " a souligné la présidente qui s'est réjoui des satisfactions qu'apporte l'association aux membres et proches des membres.

Son objectif, dit-elle, est de transformer l'association en Organisation Non Gouvernementale (ONG). Sa plus grande vision, c'est de mettre sur pied au Togo, un centre de formation en médecine naturelle.

" Nous voulons installer au Togo un centre de formation en médecine naturelle pour transmettre aux générations futures les connaissances en matière de médecine naturelle ", a-t-elle confié.



#CQFS

Il est institué pour les **commandes publiques**, un **quitus fiscal** et une **attestation de régularité fiscale**.  
Ces actes sont **exceptionnellement** soumis à l'apposition d'un **timbre fiscal de 500F**.

Office Togolais des Recettes - OTR

Canal OTR

+228 90 99 41 01

8201

**DJAMA 228**  
**BIERE AMBRÉE**

**SANS SUCRES**  
**AJOUTÉS**

50cl  
**500f\***



\*Prix de vente maximum conseillé

LA **TRADITION** **NOUS RASSEMBLE**

EAU  
 MALT  
 HOUBLON

\*L'abus de l'alcool est nuisible pour la santé



www.snb.tg

AVEC **DJAMA**, ON EST **ENSEMBLE**